

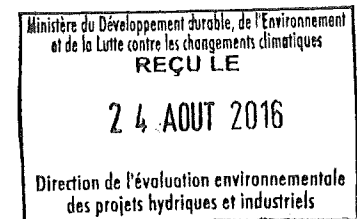
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 0A6
Tél. : 1.844.933.0910
Courriel : prolongement_saint_sebastien@transcanada.com



M. Michel Duquette, Spécialiste en analyse de risques technologiques
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques du Québec
Direction générale des évaluations environnementales et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, QC, G1R 5V7

Le 22 août 2016

Objet: Avis d'approbation – Prolongement de Saint-Sébastien



Madame, Monsieur

En mai 2016, nous vous informions que TransCanada avait soumis une demande à l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») pour le projet de Prolongement de Saint-Sébastien (le « Projet »). Le 17 août dernier, l'ONÉ nous a avisés de l'ordonnance XG-T211-023-2016 approuvant ainsi le Projet. Vous trouverez ci-joint, la lettre et l'ordonnance qui nous ont été transmises par l'ONÉ.

Pour votre information, l'ensemble de la documentation pertinente sur le Projet est publié sur le site internet de l'ONÉ

(<https://docs.neb-one.gc.ca/ll-eng/llisapi.dll?func=ll&objId=2981706&objAction=browse>).

Une version française de la documentation pertinente est aussi disponible sur notre site internet (<http://www.transcanada.com/prolongement-saint-sebastien.html>).

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires relatifs au développement du projet proposé. Si vous souhaitez de plus amples informations ou si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone, par courriel ou par écrit aux coordonnées suivantes :

Prolongement de Saint-Sébastien
1-844-933-0910
prolongement_saint_sebastien@Transcanada.com
TransCanada
1000, Rue Sherbrooke Ouest,
Bureau 1800, Montreal, QC H3A 0A6

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marc Boucher".

Marc Boucher, Chargé de Projet

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

Dossier OF-Fac-Gas-T211-2016-03 01
Le 17 août 2016

Madame Stephanie Brown
TransCanada PipeLines Limited
450, Première Rue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Télécopieur : 403-920-2347

Demande de TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) visant le projet de prolongement Saint-Sébastien (le projet) présentée aux termes de l'article 58 de la Loi sur l'Office national de l'énergie (la Loi)

Madame,

L'Office national de l'énergie a examiné la demande de TransCanada datée du 19 mai 2016 ainsi que les documents déposés ultérieurement, datés du 20 juin et du 12 juillet 2016.

L'Office a rendu l'ordonnance XG-T211-023-2016 (l'ordonnance) en vertu de l'article 58 de la *Loi*, approuvant ainsi le projet. Vous trouverez ci-joint l'ordonnance et l'annexe A qui l'accompagne, lesquelles exposent le projet en détail, tel qu'il a été approuvé.

L'Office soustrait TransCanada à l'application des dispositions de l'alinéa 30 (1)a) et de l'article 31 de la *Loi*.

Il rappelle à TransCanada qu'elle doit obtenir son autorisation, aux termes de l'article 47 de la *Loi*, avant de mettre les installations en service.

L'Office ordonne à TransCanada de signifier la présente lettre, ainsi que l'ordonnance et son annexe A ci-jointes, à toutes les parties intéressées.

Veillez agréer, Madame, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young

Pièces jointes

517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 0A8

Canada

Téléphone/Telephone : 403-292-4800
Télécopieur/Facsimile : 403-292-5503
<http://www.neb-one.gc.ca>
Téléphone/Telephone : 1-800-899-1265
Télécopieur/Facsimile : 1-877-288-8803



ORDONNANCE XG-T211-023-2016

RELATIVEMENT À la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la *Loi*) et à ses règlements d'application;

RELATIVEMENT À une demande datée du 19 mai 2016 présentée à l'Office national de l'énergie par TransCanada PipeLines Ltd. (TransCanada) aux termes de l'article 58 de la *Loi* (dossier OF-Fac-Gas-T211-2016-03 01).

DEVANT l'Office, le 17 août 2016.

ATTENDU QUE l'Office a reçu une demande datée du 19 mai 2016 présentée par TransCanada aux termes de l'article 58 de la *Loi*, visant la construction et l'exploitation du projet de prolongement Saint-Sébastien (le projet);

ATTENDU QUE l'information concernant le projet figure à l'annexe A, qui est jointe à la présente ordonnance et en fait partie intégrante;

ATTENDU QUE l'Office a reçu des documents déposés subséquemment par TransCanada, datés du 20 juin et du 12 juillet 2016;

ATTENDU QUE l'Office a examiné tous les facteurs pertinents qui se rapportent directement au projet, dont les questions environnementales, conformément à la partie III de la *Loi*;

ATTENDU QUE l'Office a examiné la demande ainsi que les documents déposés subséquemment et estime qu'il est dans l'intérêt public d'accorder l'autorisation ci-après;

IL EST ORDONNÉ QUE, en vertu de l'article 58 de la *Loi*, le projet visé par la demande, tel qu'il est précisé à l'annexe A, soit soustrait à l'application de l'alinéa 30(1)a) et de l'article 31 de la *Loi*, ce qui a pour effet d'approuver le projet sous réserve des conditions suivantes :

1. Sauf directives contraires de l'Office, TransCanada doit se conformer à toutes les conditions énoncées dans la présente ordonnance.
2. TransCanada doit veiller à ce que le projet approuvé soit conçu, situé, construit, aménagé et exploité conformément aux plans et devis, normes, engagements et autres renseignements mentionnés dans sa demande ou les documents connexes.

.../2

3. TransCanada doit appliquer ou faire appliquer l'ensemble des politiques, pratiques, programmes, mesures d'atténuation, recommandations, marches à suivre et engagements concernant la protection de l'environnement qui sont compris ou mentionnés dans sa demande ou les documents connexes.
4. Dans les 30 jours suivant la date de mise en service, TransCanada doit confirmer par écrit à l'Office que le projet approuvé a été mené à terme et construit conformément à toutes les conditions énoncées dans la présente ordonnance. Si la conformité avec l'une ou l'autre de ces conditions ne peut pas être confirmée, TransCanada doit en présenter les raisons par écrit à l'Office. Le document déposé en application de la présente condition doit inclure une déclaration confirmant que le signataire est le dirigeant responsable de TransCanada désigné en vertu de l'article 6.2 du RPT.
5. Sauf avis contraire de l'Office donné avant le 17 août 2017, la présente ordonnance échoit à cette date à moins que la construction du projet n'ait alors commencé.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young

ANNEXE A

Ordonnance de l'Office national de l'énergie XG-T211-023-2016

TransCanada PipeLines Limited (TransCanada)

Demande datée du 19 mai 2016

évaluée aux termes de l'article 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*

Projet de prolongement Saint-Sébastien (le projet)

(dossier OF-Fac-Gas-T211-2016-03 01)

Caractéristiques techniques du pipeline – Projet de prolongement Saint-Sébastien

Type de projet	Nouvelle construction
Emplacement (extrémités)	De la station de comptage au point de vente Saint-Sébastien, lot 4 776 767 du cadastre du Québec, division d'enregistrement de Saint-Jean Numéro d'installation 2554 À une partie du lot 53, cadastre du canton de Standbridge NPS 12 800-1, prolongement dans le Vermont, TransCanada-Est FIA 008855
Longueur approximative	4 km
Diamètre extérieur	323,9 mm (NPS 12)
Épaisseur de paroi minimale	6,6 mm
Matériau du tube	Acier ordinaire
Norme régissant le matériau du tube	CSA Z245.1
Nuance du tube	359 MPa
Type de revêtement extérieur	Époxyde lié par fusion
Pression maximale d'exploitation	7 295 kPag
Produit	Gaz naturel non corrosif

ANNEXE A (suite)

Ordonnance de l'Office national de l'énergie XG-T211-023-2016

Caractéristiques techniques des installations – Projet de prolongement Saint-Sébastien

Type de projet	Nouvelle construction
Type d'installation	Installations d'inspection interne (II)
Emplacement	Sas de lancement d'appareil d'inspection interne Lot rénové : 4 776 422 (nouveau numéro de cadastre); ancien lot : 26 Ptie (ancien numéro de cadastre); inscription : 273838 en date du 8 novembre 1996 (numéro d'enregistrement) Sas de réception d'appareil d'inspection interne partie du lot 53, cadastre du canton de Standbridge
Description	<ul style="list-style-type: none">• Diamètre de baril supérieur : Diamètre extérieur NPS 16, épaisseur de paroi 14,3 mm, nuance du tube 414, longueur approximative 10 m• Diamètre de baril correspondant : Diamètre extérieur NPS 12, épaisseur de paroi 12,7 mm, nuance ASTM A333, longueur approximative 10 m• Dispositif de fermeture des sas de lancement et de réception pour l'inspection interne : Diamètre extérieur NPS 16, capuchon d'extrémité horizontal, capacité de pression PN 100• Les installations de lancement et de réception sont hors terre; elles seront apprêtées et peintes.
Pression maximale d'exploitation	7295 kPag
Produit	Gaz naturel non corrosif